

Associations et champ politique. La loi de 1901 à l'épreuve du siècle, Sous la direction de Claire Andrieu, Gilles Le Béguec et Danielle Tartakowsky. Paris, Publications de la Sorbonne, 2001, 724 p.

Michel Dreyfus

Numéro 283, février 2002

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1022808ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1022808ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut de l'économie sociale (IES)

ISSN

1626-1682 (imprimé)

2261-2599 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cette note

Dreyfus, M. (2002). *Associations et champ politique. La loi de 1901 à l'épreuve du siècle*, Sous la direction de Claire Andrieu, Gilles Le Béguec et Danielle Tartakowsky. Paris, Publications de la Sorbonne, 2001, 724 p. *Revue internationale de l'économie sociale*, (283), 93–94.
<https://doi.org/10.7202/1022808ar>

Tous droits réservés © Recma, 2002

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>



Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

NOTES DE LECTURE

Associations et champ politique

La loi de 1901 à l'épreuve du siècle

*Sous la direction de Claire Andrieu, Gilles Le Béguet et Danielle Tartakowsky.
Paris, Publications de la Sorbonne, 2001, 724 p.*

Née à la suite des débats consécutifs à l'affaire Dreyfus, la loi de 1901 vient de fêter son centenaire. Au-delà des manifestations organisées par la mission du centenaire⁽¹⁾, il convenait également de faire le point sur les conditions historiques qui ont permis l'émergence de cette loi, ainsi que sur les conséquences qui ont été les siennes depuis son adoption.

Venant après la loi sur les syndicats (1884) et la charte de la mutualité (1898), la loi de 1901 comble cet ensemble en concernant tous les autres types d'organisation à but non lucratif. Les dates le montrent bien : la mise en œuvre du libéralisme à l'égard des associations a été tardive. En effet, les gouvernements républicains redoutaient qu'une législation par trop libérale ne profite aux congrégations hostiles à la république. Au lendemain de l'affaire Dreyfus, le gouvernement Waldeck-Rousseau tranche pour un système à deux vitesses : libérale pour les associations laïques, la législation est plus restrictive pour les congrégations. Comme c'est souvent le cas, la loi éternise une situation de fait, en l'occurrence le régime de tolérance en vigueur : c'est ce que démontrent clairement, dans cet ouvrage, historiens, juristes et politologues à travers l'examen des diverses facettes de ce « moment 1901 ».

La loi de 1901 coïncide aussi exactement, sur le plan chronologique, avec l'émergence des partis politiques modernes. Depuis la Révolution française, les masses ont fait, peu à peu, leur entrée sur la scène de la vie politique ; toutefois, tout

au long du XIX^e siècle, la politique est restée encore le plus souvent l'apanage d'une minorité. Sur ce point, les choses changent à partir du tournant du siècle, qui voit l'émergence des partis politiques modernes. La loi de 1901 leur offre ainsi une possibilité précieuse de se « déclarer ». Pourtant, tous n'en useront pas de la même façon. On se « déclarera » plus souvent à gauche qu'à droite : à gauche, seuls les partis en difficulté – qu'ils soient scissionnistes ou qu'ils aient au contraire subi l'épreuve d'une scission – se déclareront comme associations 1901 ; hormis ces situations exceptionnelles, ils s'abstiendront de le faire. Inversement, l'Union pour la démocratie française, le Rassemblement national pour la République ou le Front national sont aujourd'hui des « associations 1901 », ce qui n'est le cas ni du Parti communiste, ni du Parti socialiste, ni des Verts. Ces comportements induisent des types de sociologie politique et d'engagement militants différents ; ce constat renvoie aussi au fait qu'il n'existe pas de statut pour les partis politiques en France, même si le projet en a été envisagé en 1945. La loi de 1901 est donc un observatoire essentiel de la vie politique en France depuis un siècle.

A travers la loi de 1901, on peut observer également le rapport des partis politiques à leurs « organisations de masse », et ceci est loin de concerner seulement le Parti communiste. Mais au-delà des partis, la loi de 1901 a favorisé l'émergence d'associations de toutes sortes. Certaines, telles que la Ligue de l'enseignement ou la Ligue des droits de l'homme, sont très connues ; d'autres, beaucoup plus réduites dans l'espace ou le temps, sont moins. Ce livre montre bien leur diversité et le fait qu'elles rencontrent la plupart des acteurs de la vie civile. A l'heure où les partis politiques semblent connaître une certaine désaffection, comme le montrent les résultats de plusieurs élections récentes, à l'heure où le syndicalisme se

(1) Voir la rubrique « Actualité » dans ce numéro.

remet difficilement de la longue crise qu'il a affrontée de 1977-1978 à 1995, le mouvement associatif connaît un nouvel essor, symbolisé par des associations aussi différentes que Attac ou les Restos du cœur. La place nous manque ici pour présenter les multiples facettes de cette richesse associative que montre si bien l'ouvrage.

La nécessité de commémorer dignement la loi de 1901, le poids historique des associations, l'essor qu'elles connaissent actuellement sont autant de raisons qui justifient pleinement la lecture de ce livre passionnant.

Michel Dreyfus ●

ÉCONOMIE ET SOLIDARITÉS (*)

Volume 33, numéro 1, 2002

L'ÉCONOMIE SOCIALE AU CANADA

Sous la direction de Omer Chouinard et Brett Fairbairn

MOT DE LA RÉDACTION

Jacques L. Boucher et Daniel Tremblay

ANALYSE DE CONJONCTURE

Assurer le progrès dans un monde incertain ? Le budget fédéral de 2001 et le développement social, *Paul Leduc Browne*

DÉBATS ET PROPOSITIONS

Pour penser les fondements de l'évaluation de l'économie sociale, *Pierre-André Tremblay*
The Co-operative Corporation as Counterweight to Globalism, *Greg Macleod*

PRATIQUES INNOVATRICES

Le maillon faible de la chaîne : étude de deux organismes à but non lucratif offrant des services à domicile en Saskatchewan, *Luc Thériault*

ACTUALITÉ

Déclaration de Québec : résister et construire
Declaration of Quebec: resist and build

DOSSIER

L'économie sociale au Canada, *Omer Chouinard et Brett Fairbairn*
Responding to Globalization: The vision and Practice of New Dawn Enterprises, *Darryl Reed*
Overview of Integration-Through-Work Practices, *William Ninacs and Michael Toyé*
Credit Unions and Community: Three Case

Studies from the Social Economy, *Leslie Brown*
How Social are Co-ops? Tensions, Transitions, and the Social Economy of Co-operatives in Canada, *Brett Fairbairn*

Crisis and Opportunity. The Growth of Co-operativism in British Columbia, *Gabriel Haythornthwaite and Lloy Wylie*

POUR EN SAVOIR PLUS

Projet de recherche

Les relations de contrôle et de surveillance entre l'État et les groupes communautaires, *Guy Bellemare, Louise Briand et Claudette Pitre*

Comptes rendus

Assogba Yao (2000). *Insertion des jeunes, organisation communautaire et société. L'expérience fondatrice des carrefours jeunesse-emploi au Québec*, *Marie-Chantale Girard*

Comeau, Yvan, Louis Favreau, Benoît Lévesque et Marguerite Mendell (2000). *Emploi, économie sociale, développement local. Les nouvelles filières*, *Patrice Leblanc*

Lévesque, B., G. Bourque et E. Forgues (2001). La nouvelle sociologie économique, *Bernard Convert*

Houtart, François et François Polet (1999). L'autre Davos. Mondialisation des résistances et des luttes, *Anick Druelle*

(*) Pour toute commande ou contact : revue_ciriec@uqah.quebec.ca